

LE MAG

Lettre d'information éditée par la municipalité de Saint Yvoine



Chers (es) Administrés (es),
Dans ce nouveau Mag vous découvrirez notamment :



L'édito du Maire :

- Le **budget de la commune** voté fin mars;
- La **présentation des principaux travaux et investissements** pour 2023, à savoir :
 - La sécurisation de la rue des Veignauds, rue des Chaumines, rue de Charroux vers l'école et la sécurisation d'une partie de la RD 713 afin de réduire la vitesse excessive des véhicules et assurer la sécurité des enfants, et des riverains ;
 - L'achat d'un nouveau tracteur et d'un nouveau véhicule utilitaire pour le personnel de voirie.

Je suis heureuse de l'occupation croissante des enfants et des adultes au **City Park**, récemment inauguré. C'est un réel succès pour cet espace de jeux, de rencontres et de sociabilisation. Le bien-vivre ensemble est un enjeu important pour maintenir une cohésion et une vie de village agréable. Nous sommes attachés à mener nos actions dans cet objectif.

Je termine cet édito en remerciant chaleureusement mes adjoints, mon équipe municipale pour leur disponibilité et leur implication à mes côtés, la commission des finances pour l'élaboration du Budget ainsi que Mme Mylène THOBOIS (secrétaire de mairie) pour sa présentation, la commission des travaux pour l'étude relative à la sécurisation du village et la commission communication pour ce nouveau "Mag".



Je vous souhaite un bel été !

Je reste à votre écoute
Le Maire
Nathalie DUTHEIL

Retrouvez toutes les informations sur votre commune sur
www.saint-yvoine.fr

FESTIVITES

Retour en images 2023



Cérémonie des voeux...

13 Janvier

La cérémonie a eu lieu en présence de Mme Liegemann, Députée, M. Barraud, Président d'API, Mme Lagarde, Maire de St Floret, Mme Letellier, Maire de Pardines, M. Pellegrinelli, Maire de Mareugheol.

Mme le Maire s'est exprimée auprès des habitants de St Yvoine afin de dresser le bilan 2022 et de présenter les projets pour l'année 2023.



...et repas des aînés

**21 Janvier**

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé dans la salle multi-activités de la commune après 2 années passées sans avoir pu profiter sereinement de ce moment de partage.



Commémoration du 8 mai 1945



Cette année, le Comité de la Légion d'Honneur nous a honoré de leur présence lors de la commémoration du 8 mai. En amont, le Général NICHON était intervenu le mardi 2 mai à l'école afin de sensibiliser à ce devoir de mémoire les enfants du Cycle 2.

Pour cette commémoration, nous avons eu l'honneur d'accueillir :

Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire, Bertrand DUCROS, Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, Florence DUBESSY, Monsieur Le Vice-Président du Conseil Départemental et Président d'API, Bertrand BARRAUD, Monsieur Le Député Honoraire, Jean-Paul BACQUET, Messieurs du Comité de la Légion d'Honneur, Messieurs les portes drapeaux, le 28ème régiment de transmission, Excusée : Madame la Députée Delphine LINGEMANN, venue à 14 h déposer une gerbe au monument.



Les élèves de l'école avaient préparé une représentation sur le thème de la seconde guerre mondiale composée d'une poésie et 2 chants. Tout d'abord, ils ont interprété "*Le chant des marais*". C'est l'adaptation d'un chant allemand composé en 1933 par des prisonniers allemands de camps de concentration. Ce chant est aujourd'hui un chant militaire français.

Ensuite, les enfants ont utilisé un répertoire plus récent pour rendre hommage aux combattants de cette 2ème guerre mondiale. Ils ont en effet repris la chanson "*Basique*" d'Orelsan en revisitant les paroles pour délivrer un message de paix, de devoir de mémoire et d'amour de la liberté.

Enfin, ils ont conclu cette représentation par la récitation collective du poème "*Liberté*" de Paul Eluard écrit en 1942 tel un message d'espoir face à l'occupation allemande.

La prestation des élèves a su faire sens dans cette commémoration et la qualité de leur travail a été reconnu de tous, habitants de la commune et officiels.

Nous remercions pour leur investissement à chaque commémoration le directeur de l'école Etienne MEZEAU ainsi que les enfants.

VIE DU VILLAGE

Inauguration de notre City Park



C'est en présence de l'API Truck's et du groupe "Les Torses Nus" que l'inauguration de notre City Park s'est déroulée dans la convivialité et une ambiance festive le vendredi 23 juin au soir.



Le coût de cette installation s'élève à 90 000 € dont 80% ont été financé grâce à l'appui de subventions.

Nous remercions l'ensemble des personnes présentes ce jour là.



Cette réalisation située au cœur de notre village est à la disposition de l'école, des associations et de tous les habitants de Saint-Yvoine tous les jours jusqu'à **22h00**.



Bientôt les vacances...

Nous souhaitons une bonne continuation à Baptiste, Maé, Sara, Inès, Adèle, Timéo, Léo, Aymeric et Evan



En cette fin d'année scolaire, les élèves de CM2 pourront profiter d'un "bon cadeau" offert par la municipalité. Et pour bien finir cette année encore bien remplie, toute l'école se retrouvera autour d'un pique nique offert par la municipalité vendredi 7 juillet.

Et une kermesse de l'école bien ensoleillée ...



Lors de la journée du samedi 24 juin 2023, les enfants ont présenté un spectacle (chants et pièce de théâtre) suivi d'un repas organisé par l'Association des Parents d'Elèves. Des jeux gonflables, des barbes à papa, des ballons sculptés et la participation d'une conteuse ont fait le bonheur des enfants.



ACTUALITES

MISE EN PLACE
DE COMPOSTEURS PARTAGES

Depuis quelques mois, en partenariat avec le Sictom Issoire Brioude, plusieurs composteurs partagés ont été installés dans la commune.

Vous pouvez les retrouver :

- rue de la Trolhée, vers le city park
- place Pierre Ancize (haut du village)
- à proximité du cimetière
- au Bas

Renseignez vous en mairie pour connaître les modalités précises d'utilisation



Vous pouvez mettre dans votre composteur :



Feuilles mortes, fleurs fanées,
Déchets de potager,
Épluchures, restes de repas,
Fruits et légumes, agrumes,
Marc de café, filtres en papier,
Coquilles d'œufs broyées, sachets de thé,
Broyat (branches, feuilles broyées), paille
Essuie-tout (en petite quantité)

Vous ne pouvez pas mettre :



Coquillages, os et arêtes
Lingettes, couches
Huile
Tissus
Mégots, litière d'animaux
Sacs compostables, cartons imprimés
Restes de viande et de poisson



Suite au succès de la boîte à livres installée à la bascule, 2 nouvelles boîtes

ont été positionnées dans le haut du bourg (place Pierre Ancize) et au City Park





Depuis le 12 juin, Mickaël Delsuc a été recruté pour 6 mois en tant qu'agent communal. Ce poste est partagé avec la commune de Bergonne. Il travaille 16h/semaine à St Yvoine et 20h/semaine à Bergonne.



Le nouveau tracteur et le nouveau véhicule destiné aux agents chargés de la voirie Didier et Mickaël

SECURISATION DU BOURG ET DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE...

Les travaux de sécurisation au sein du bourg avec :
une limitation de la vitesse à **30 km/h**,
une pose de **ralentisseurs**,
et **un sens prioritaire** permettant de monter par la rue des Veignauds et de redescendre par la rue des Chaumines ;
ainsi que les travaux prévus sur la route départementale traversant notre commune avec **la pose de chicanes** qui débuteront début juillet.

Durée des travaux : env 10 jours.

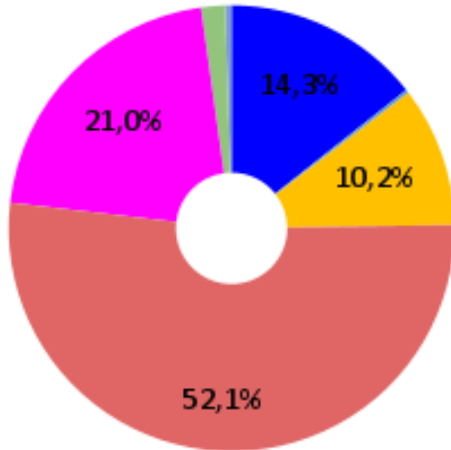


Prochamment les bacs à verres seront déplacés voie du Pont Vieux direction la Ribeyre

Budget prévisionnel 2023

présenté et voté au conseil municipal du 31 mars 2023

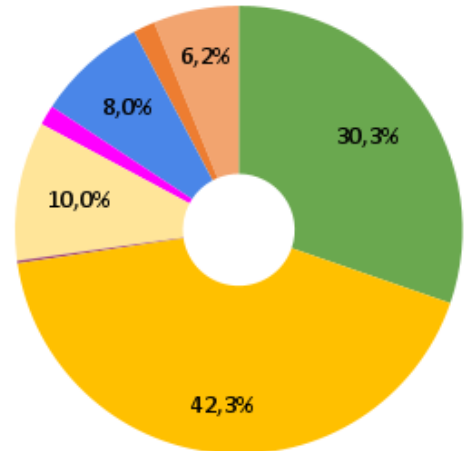
Recettes de fonctionnement



● Excédent antérieur reporté	57 521 €
● Atténuations de charges	1 000 €
● Produits des services	40 730 €
● Impôts et taxes	208 810 €
● Dotations et participations	84 009 €
● Autres produits de gestion courante	7 002 €
● Produits exceptionnels	1 850 €

Total recettes : 400 922 €

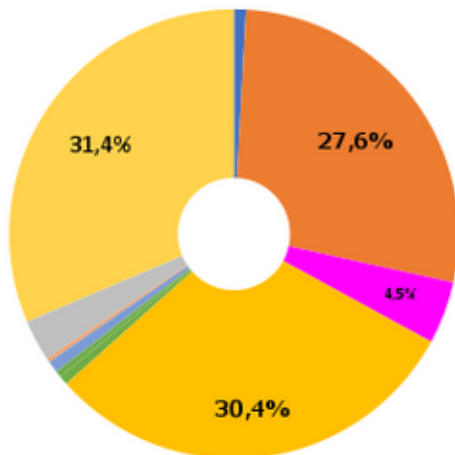
Dépenses de fonctionnement



● Charges à caractère général	121 500 €
● Charges de personnel	169 550 €
● Charges exceptionnelles	810 €
● Virement à la section d'investissement	40 204 €
● Opérations d'ordre	5 795 €
● Autres charges de gestion courante	32 001 €
● Charges financières	6 300 €
● Dépenses imprévues	24 762 €

Total dépenses : 400 922 €

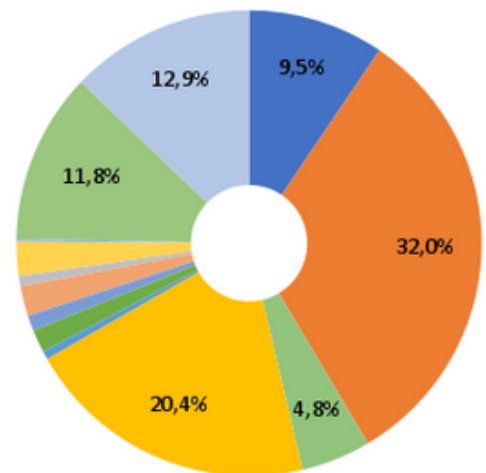
Recettes d'investissement



● Immobilisations corporelles	2 201 €
● Terrain Sports et Loisirs	69 944 €
● Sécurisation du village	11 386 €
● Tracteur, taille-haies, tondeuse	77 130 €
● Aménagement de voirie	1 668 €
● Borne incendie Imp St Roch	1 134 €
● Stores isolation Mairie	2 194 €
● Portes columbarium	750 €
● Réfection RD713	7 500 €
● Opérations financières	79 541 €

Total recettes : 253 448 €

Dépenses d'investissement



● Immobilisations incorporelles	24 010 €
● Terrain Sports et Loisirs	81 094 €
● Sécurisation du village	12 255 €
● Tracteur, taille-haies, tondeuse	51 692 €
● Chemin des pics	1 500 €
● Aménagement de voirie	4 010 €
● Borne incendie Imp St Roch	2 730 €
● Stores isolation Mairie	5 270 €
● Portes columbarium	1 800 €
● Automobile	6 000 €
● Lave linge Ecole-Cantine	500 €
● Réfection RD713	30 000 €
● Opérations financières	32 587 €

Total dépenses : 253 448 €

INFOS GENERALES

Règlementation des Boisements (RB)



Le Département du Puy-de-Dôme a engagé l'élaboration de la **Règlementation des Boisements** sur les communes d'AULHAT-FLAT, BEAULIEU, BRENAT, CHARBONNIER-LES-MINES, COUDES, ISSOIRE, LE BREUIL-SUR-COUZE, LE BROC, LES PRADEAUX, MONTPEYROUX, MORIAT, NONETTE-ORSONNETTE, ORBEIL, PARENT, PARENTIGNAT, PERRIER, SAINT-BABEL, SAINT-MARTIN-DES-PLAINS, SAINT-YVOINE, SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE, USSON et VARENNES-SUR-USSON.

Il a missionné le **bureau d'études Réalités** pour établir un diagnostic, animer les réunions et produire les documents nécessaires.

Les objectifs de la réglementation des boisements :

- > Le maintien des terres pour l'agriculture
 - > La préservation des paysages
 - > La protection des milieux naturels
 - > La protection de la ressource en eau
 - > La prévention des risques naturels

Comment est établie la réglementation des boisements (ou sa révision) ?

La réglementation des boisements est mise en place par le Conseil Départemental sur proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier ; suite à l'organisation de réunions en groupes de travail dans les différentes communes, avec l'appui technique du bureau d'études Réalités et des services du département.

Qu'est-ce que la réglementation des boisements ?

Il s'agit de définir des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières sur le territoire d'une commune ou d'un territoire intercommunal en dehors des parcelles bâties. Trois types de périmètres (et leurs sous-périmètres) de réglementation sont délimités : un périmètre à boisement interdit, un périmètre à boisement réglementé et un périmètre à boisement libre. Les cultures des sapins de Noël, les plantations d'arbres fruitiers ne sont pas concernées, de même les parcs et jardins attenants à une habitation échappent à cette réglementation.

Etat d'avancement de la procédure

La réunion de lancement s'est tenue le 27 avril 2023 à Orbeil. Le bureau d'études Réalités, missionné par le Département, a débuté ses investigations de terrain, qui se poursuivront jusqu'en début d'année 2024.

Des réunions vont être organisées en parallèle. **Les personnes qui souhaiteraient participer sont invitées à se faire connaître en Mairie (nom, prénom, adresse postale et adresse mail).**

Les étapes de validation dureront ensuite 1 an environ, comprenant une phase d'enquête publique, lors de laquelle vous serez invités à venir consulter les documents provisoires.



Tout détenteur d'oiseaux domestiques (volaille ou oiseau d'agrément) est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux (Formulaire 15472*02).

Les détenteurs d'oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.



Vous pouvez aussi faire cette déclaration en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42501>

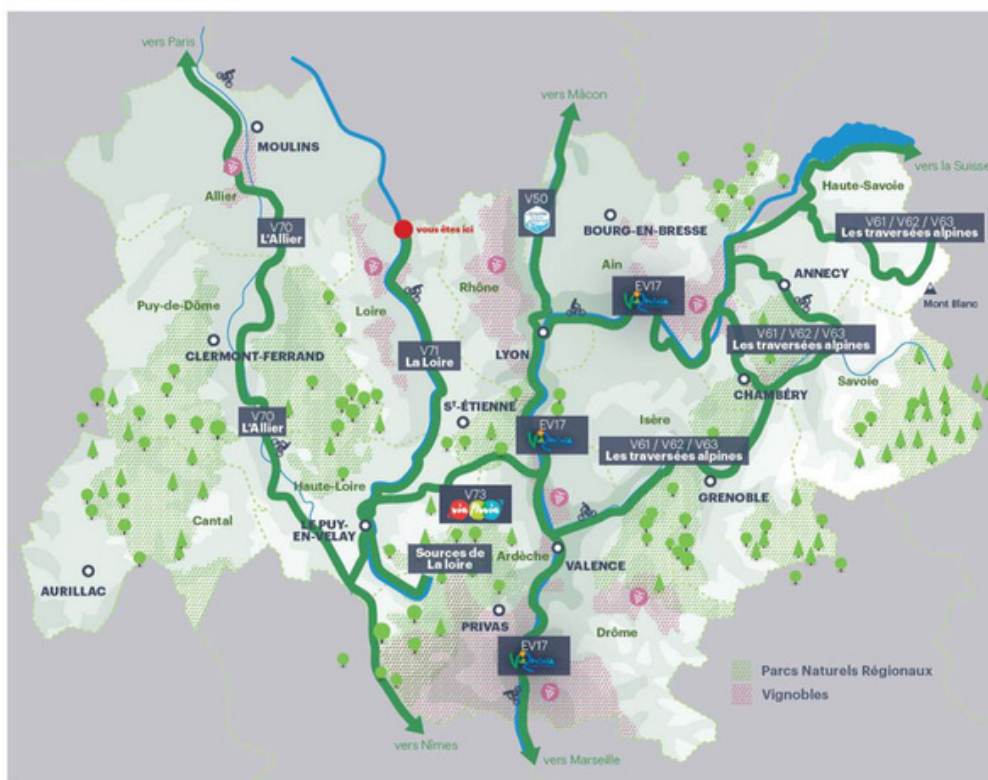


L'aménagement de l'itinéraire Via Allier est un projet structurant pour le Département du Puy-de-Dôme qui développe son territoire en s'engageant dans la transition écologique en faveur des Puydômois.

Aménagement durable destiné aux mobilités douces et aux pratiques sportives, à la fois propice aux loisirs, au cyclotourisme et aux déplacements du quotidien, la Via Allier contribuera à l'amélioration du cadre de vie des Puydômois, à la dynamique des territoires et à la mise en valeur de la rivière Allier. Avec cette réalisation, les futurs aménagements viendront logiquement redonner à la rivière Allier une place plus centrale, en équilibre avec les autres grands sites majeurs du département.

La Via Allier est une partie de l'itinéraire inscrit au Schéma National des Véloroutes sous l'appellation V70. Elle débute à Cuffy, à la confluence de la rivière Allier avec le fleuve Loire au nord-ouest de Nevers et s'achève à Palavas-les-Flots.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes



Le tracé de la Via Allier permettra notamment la restauration du pont suspendu de Parentignat, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et actuellement fermé à la circulation. Le tracé en cours d'étude parcourt les communes d'Authezat, Montpeyroux, Coudes, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine, Issoire, Parentignat, Les Pradeaux, Nonette-Orsonnette, Auzat-la-Combelle, Jumeaux et Brassac-les-Mines. correspond à la partie auvergnate de la V70 traversant les départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Jalonnée sur routes départementales à faible trafic depuis 2017, elle permet aux cyclistes itinérants de découvrir le Puy-de-Dôme depuis Saint-Sylvestre-Pragoulin jusqu'à Brassac-les-Mines (environ 112 kilomètres).

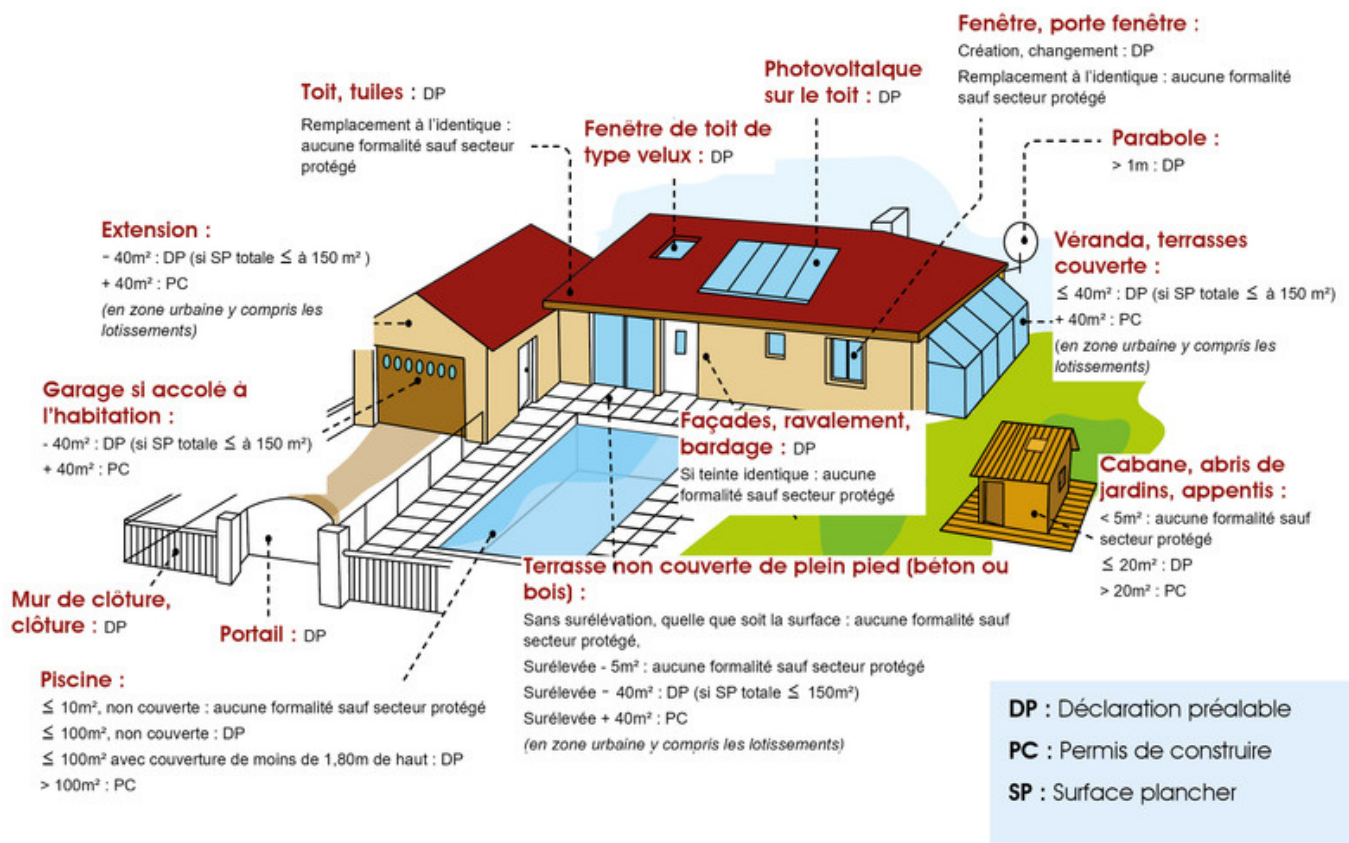
La concertation pour le projet Via Allier - secteur Sud a débuté mi-2022 et se poursuivra jusqu'au printemps 2023.

Pour le projet Via Allier secteur Sud, de Authezat à Brassac-les-Mines, le Département organise des balades animées comportant quatre étapes :

- Voie et voir, avec des explications sur le projet Via Allier
- À travers quiz, plateau de jeu invitant petits et grands à répondre au questionnaire des valeurs et représentations du projet
- Le mobil-idées, installation de divers objets ludiques en lien avec les mobilités douces pour parler des pratiques le long de la Via Allier
- La tente du futur, pour dessiner les paysages du futur des bords de l'Allier.

En septembre, ce sera la Journée des Journalistes au fil de l'eau : mobilités d'hier et de demain autour du projet Via Allier, la voie douce de notre territoire.

Vous souhaitez faire des travaux, quelques règles de base:



Vous souhaitez obtenir un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre :

- D'une pose d'échafaudage,
- D'une pose de benne à ordures, benne à gravais,
- D'un déménagement / emménagement,
- D'une livraison en tout genre pouvant occasionner des restrictions de circulation,
- De tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou des restrictions de circulation.

Il vous suffit d'effectuer une demande écrite ou mail en mairie en précisant :

- **le lieu**
- **Nature des travaux**
- **la date de début**
- **la date de fin**

15 jours avant le début des travaux.

retrouvez toutes les informations sur:
www.saint-yvoine.fr

A SAVOIR : autres obligations de déclaration

Il est obligatoire de faire une déclaration en mairie pour toute location de tourisme meublée au moyen du formulaire CERFA 14004-04 (téléchargeable sur le site du Service Public ou disponible en mairie)



1

La Navette Urbaine (Issoire) / Service sans réservation

Ligne A : Gare SNCF – Zone d'Activités Nord

Ligne B : Quartiers périphériques – Gare SNCF

Fiches horaires consultables sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire ou aux arrêts.

2

Cherpa Urbain à la demande / Service sur réservation

Interne à la commune d'Issoire, dessert les quartiers périphériques à destination du centre-ville et des équipements sportifs. Prise en charge et dépose aux arrêts identifiés du réseau

RÉSERVATION

① QUAND ?

SERVICE DU MARDI AU SAMEDI

Réservation possible jusqu'à la veille du trajet à 12h

SERVICE LE DIMANCHE ET LE LUNDI

Réservation possible jusqu'au vendredi 12h

② COMMENT ?

Appelez le **04 73 60 41 75** du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés) ou par internet depuis le site capissoire.fr 7jours/7 et 24h/24

Indiquez la date, la destination et l'horaire envisagés de votre déplacement (aller, retour ou aller/retour)

3

Cherpa Rural à la demande / Service sur réservation

Sur huit secteurs de l'agglomération, dessert le bourg local et/ou Issoire. Prise en charge au domicile et dépose aux arrêts identifiés du réseau

SECTEUR PÉRIURBAIN ISSOIRE

DEPUIS :

Aulhat-Flat • Bergonne • Brenat • Le Broc • Chadeleuf • Coudes • Meilhaud • Montpeyroux • Orbeil • Pardines • Parent • Parentignat • Perrier • Les Pradeaux • Saint-Babel • Saint-Yvoine • Sauvagnat-Sainte-Marthe • Solignat

VERS ISSOIRE

Centre-ville et équipements sportifs

Mercredi après-midi

entre 13h30 et 17h30

Samedi matin

entre 7h30 et 13h

L'accès au service est uniquement possible sur présentation du « **Pass annuel CHERPA** » distribué par l'Agglo Pays d'Issoire.

Inscription et paiement en ligne sur www.capissoire.fr

12€ par an et par personne pour l'ensemble du réseau

Gratuit pour les moins de 12 ans